

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE RÉVISION

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je le prierais de se reporter aux remarques qu'il a faites à la Chambre le 26 juin 1969 lorsqu'il a déposé le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. A-t-on établi le comité de révision des questions relatives à la sécurité dont la Commission recommandait la création et dont le premier ministre a parlé en Chambre, comme en font foi les pages 10637 et 10638 du hansard? Si oui, depuis combien de temps fonctionne-t-il?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse est non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a pris une décision, mais il n'y a pas encore donné suite. J'espère informer la Chambre des mesures que nous prendrons dans un avenir assez rapproché.

M. Nielsen: A-t-on établi quelque procédé de révision? Si oui, en quoi consiste-t-il?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la procédure de révision qui existait auparavant est encore en application. Comme le député le sait, le rapport de la Commission royale recommandait une nouvelle procédure qui a fait l'objet d'une décision de la part du gouvernement, mais elle n'a pas encore été mise en application.

M. Nielsen: A la page 10638 du hansard, le premier ministre dit que le gouvernement se propose de discuter à la Chambre le rapport de la Commission. Le premier ministre peut-il nous dire quand ce débat aura lieu?

Le très hon. M. Trudeau: Je crains que non, monsieur l'Orateur. J'en parlerai au leader de la Chambre. Nous en aurons peut-être l'occasion lorsque le gouvernement annoncera sa politique relative au comité de révision. La Chambre voudra sans doute débattre la question à ce moment-là. Je remercie le député de me rappeler cet engagement. J'en discuterai avec le leader de la Chambre.

L'ENTRAÎNEMENT DE TERRORISTES CANADIENS
À L'ÉTRANGER

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice en sa qualité de procureur général. Est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre si des membres du FLQ ou d'autres organisations terroristes connexes ont reçu une formation terroriste à l'étranger. Si tel est le cas, dans quels pays?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le dire.

M. Nesbitt: Le ministre s'engagerait-il à fournir ce renseignement à la Chambre d'ici la fin de semaine? Il pourrait peut-être discuter la question avec son collègue le ministre de l'Expansion économique régionale.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Vancouver-Kingsway.

LA CONSOMMATION

LA REPRÉSENTATION DES GAGNE-PETIT AU
SEIN DU CONSEIL

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? A-t-il l'intention de choisir comme nouveaux membres du Conseil consultatif des consommateurs un ou des représentants des groupes de consommateurs à faibles revenus?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le Conseil compte maintenant des membres qui peuvent parler au nom de ces personnes.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SÉMINAIRE D'ÉTUDE DE DÉBOUCHÉS EN NOUVELLE-
ANGLETERRE POUR LES INDUSTRIES DES MARITIMES

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale si ses fonctionnaires consultent ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce au sujet d'un séminaire d'hommes d'affaires et de conseillers commerciaux en vue de créer, dans les états de la Nouvelle-Angleterre, de nouveaux débouchés pour les industries des provinces de l'Atlantique?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Non, monsieur l'Orateur. Je vais m'enquérir si des rencontres ont lieu présentement et j'en informerai l'honorable député.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CAS DES ANCIENS EMPLOYÉS DES FOURNISSEURS
DE PIÈCES D'AUTOMOBILE

[Traduction]

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et se rattache à celle que je lui ai posée vers la fin de la période des questions, le mercredi 9 décembre dernier. Quelles dispositions, s'il en est, sont prises à l'égard des anciens employés des fournisseurs de pièces d'automobile, soit dans le cadre de l'accord sur les pièces, soit autrement?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord m'excuser auprès du député de n'avoir pas été aussi communicatif que j'aurais dû l'être alors. J'avais mal compris la question. Si les licenciements entrent dans le cadre de l'accord sur l'automobile, les travailleurs momentanément sans emploi ont droit, outre les prestations d'assurance-chômage, à celles d'aide de transition, ce qui leur garantit, grâce à une formule de calcul particulière, un revenu d'un niveau égal à environ 65 p. 100 de leurs gains habituels.